



Habitat International Coalition
Coalición Internacional del Hábitat
Coalition Internationale de l'Habitat
Coalíção Internacional do Habitat
التحالف الدولي للموئل
अंतरराष्ट्रीय पर्यावास गठबंधन

soutenu par

misereor
GEMEINSAM GLOBAL GERECHT



Plan stratégique HIC Afrique

2023-2027



Table des matières

Remerciements	3
Informations sur l'édition	4
Acronymes	5
1. Introduction	6
2. Priorités stratégiques de la Coalition internationale de l'habitat	10
3. Principales questions et défis en Afrique	12
4. Engagements africains de la Coalition internationale de l'habitat	15
5. Objectifs du plan stratégique	16
6. Priorités du plan stratégique et actions pour réaliser les visions de HIC Afrique	17
6.1 Logement et droits à la terre	18
6.2 Production sociale de l'habitat	20
6.3 Habitat et genre	24
6.4 Habitat et environnemet durable	29
7. Stratégie de communication	32
8. Stratégie de mise en œuvre	34
9. Suivi et évaluation	35
10. Annexe	36

Remerciements

Pour la première fois dans l'histoire de la région, les Adhérent-e-s se sont réunis l'année dernière 2022 pour élaborer ce plan stratégique régional. Plusieurs contributions ont rendu cela possible.

Je remercie les représentants suivants des organisations Adhérent-e-s de HIC Afrique qui se sont portés volontaires pour rejoindre le groupe de travail sur le plan stratégique :

- M. Franck Olivier Kouame (Humanitas Solidaris, Cameroun)
- Mme Eliane Sylvie Mfomou (CONGEH, Cameroun)
- M. Hilary Zhou (Zimbabwe People's Land Rights Movement)
- M. Humphrey Otieno (KSM, Kenya)
- M. Hemsing Hurrinag (DION, Maurice)
- M. Samuel Ikua (Institut Mazingira, Kenya)

Nous remercions tout particulièrement Mme Ifeyinwa Ofong (WIDE, Nigeria) d'avoir mis son expérience et son temps au service de la conception et de l'animation de l'atelier sur le plan stratégique, et d'avoir contribué de manière substantielle à la rédaction de ce rapport.

Pour leurs contributions perspicaces au cours de la réunion sur le plan stratégique, je remercie également la présidente de HIC, Adriana Allen, le représentant du conseil d'administration de HIC pour l'Afrique, M. Moussa Ka (Baraka, Sénégal), le coordinateur du réseau de HIC sur le logement et les droits à la terre, M. Joseph Schechla et le gardien de la sagesse de HIC, M. Davinder Lamba. Merci à la Secrétaire générale de HIC, Yolande Hendler, et à sa collègue du SG, Diana Wachira, pour leur soutien substantiel tout au long du projet.

HIC Afrique rend hommage à notre regretté collègue, Malick Gaye, qui a dirigé le processus initial d'élaboration d'un plan d'action pour la région Afrique.

Nous reconnaissons également les contributions de nos partenaires de développement, de nos réseaux et de nos agences gouvernementales, qui ont apporté un soutien considérable à HIC Afrique au fil des ans. Un remerciement particulier à Misereor, pour le soutien financier et les ressources engagées - par l'intermédiaire du Secrétariat Général HIC - pour la production du plan stratégique. Nous nous réjouissons de votre partenariat et de votre collaboration continue, alors que la Coalition Habitat International Afrique met en œuvre ce plan stratégique 2023 à 2027.

L'authenticité de notre relation, notre engagement commun en faveur du droit au logement et à la terre, de la durabilité environnementale, de l'égalité des sexes et de la production sociale de l'habitat nous ont permis d'élaborer ce plan stratégique.

Enfin, nous remercions tous les Adhérent-e-s de HIC en Afrique pour leur dévouement et leur travail acharné qui ont permis à HIC Afrique de réaliser ce rêve.



Desmond Chieshe

Coordinateur régional HIC Afrique, novembre 2022

Informations sur l'édition

Publié par la Coalition internationale de l'habitat (HIC), région Afrique

Secrétariat général

2ème étage Springtime Studios 1 Scott Road,

Observatoire, 7925

Le Cap, Afrique du Sud.

Courriel : gs@hic-net.org

Site web : www.hic-net.org

Téléphone : +27722149300 +27722149300

Tous droits réservés. Le contenu de cette publication peut être librement utilisé et copié à des fins éducatives et non commerciales, à condition que toute reproduction soit accompagnée d'une mention de la Coalition internationale de l'habitat (HIC) en tant que source.

Clause de non-responsabilité

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de la Coalition internationale de l'habitat (HIC) et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions de l'un ou l'autre de nos partenaires. Le document a été produit avec le soutien du Secrétariat Général de HIC et le financement de Misereor. Ce plan stratégique est le résultat d'une réunion entre les représentants des Adhérent-e-s africains de HIC. La réunion a été facilitée par le Dr. Ifeyinwa Ofong avec des contributions du personnel du Secrétariat Général de HIC, du personnel du HLRN, du Président de HIC et du Représentant du Conseil d'Administration de l'Afrique du 31 octobre au 4 novembre 2022, à Nairobi, Kenya. Les contributeurs au texte sont Ifeyinwa Ofong, Yolande Hendler et Desmond Chieshe.

Acronymes

AU	Union africaine
OC	Organisations communautaires
OSC	Organisations de la société civile
CFS	Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations unies
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations unies
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFA	Cadre d'action pour la sécurité alimentaire dans les crises prolongées
GLTN	Réseau mondial d'outils fonciers
GPR2C	Plate-forme mondiale pour le droit à la ville
HIC GS	Secrétariat général de HIC
HIC	Coalition internationale pour l'habitat
HIC-HLRN	Coalition internationale pour l'habitat - Réseau pour le droit au logement et à la terre
HIC-WHAWG	Coalition internationale pour l'habitat - Groupe de travail sur les femmes et l'habitat en Afrique.
UN HRC	Conseil des droits de l'homme des Nations unies
NUA	Nouvel agenda urbain
R2C	Droit à la ville
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
ODD	Objectifs de développement durable
SPH	Production sociale de l'habitat
UN SR	Rapporteur spécial des Nations unies
CGLU	Cités et gouvernements locaux unis
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies

1. Introduction

1.1. À propos de HIC

La Coalition internationale de l'habitat (HIC) est l'organisation mondiale, indépendante et à but non lucratif qui défend, promeut et réalise pleinement et progressivement les droits de l'homme liés à l'habitat, en particulier le droit à un logement adéquat.

Vision et mission

Le HIC envisage un monde dans lequel chacun dispose d'un endroit sûr pour vivre en paix et dans la dignité, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales.

Par la solidarité, la mise en réseau et le développement des capacités des mouvements sociaux et des organisations, et en influençant les politiques publiques dans le cadre de l'agenda international, le HIC s'efforce de développer et de défendre des pratiques, des normes et des standards transformateurs comme moyen de parvenir à la justice sociale et d'améliorer les conditions de vie dans quatre domaines principaux de compétence des Adhérent-e-s de HIC (appelés "priorités stratégiques" dans le présent rapport). Il s'agit des droits de l'homme liés à l'habitat, en particulier le logement adéquat et la terre, la production sociale de l'habitat¹, l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes, et l'environnement durable. Le HIC opère au niveau local par l'intermédiaire de ses Adhérent-e-s et au sein des organes régionaux et des Nations unies en tant qu'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès de l'UN-ECOSOC (depuis 1993).

Histoire et gouvernance

Le HIC est né d'une initiative de la société civile lors de la première conférence des Nations unies sur le logement et les établissements humains, en 1976, consacrée à la mise en œuvre et au développement du programme Habitat des Nations unies. Aujourd'hui, il s'agit d'une communauté mondiale de plus de 350 organisations de la société civile, mouvements sociaux, groupes communautaires, associations professionnelles, agences bénévoles et institutions de recherche, scientifiques et éducatives travaillant dans plus de 80 pays.

Les Adhérent-e-s détiennent la plus haute autorité décisionnelle au sein de HIC et déterminent l'orientation politique de la Coalition au sein des quatre piliers stratégiques (voir section 2 pour plus

¹ Le HIC définit la production et la gestion sociales de l'habitat comme suit : "Tous les processus qui génèrent des espaces habitables, des composantes urbaines et des maisons, et qui sont mis en œuvre sous le contrôle d'autoproducteurs et d'autres agents sociaux qui opèrent sans but lucratif. Les processus de production et de gestion sociale de l'habitat se déroulent à la fois dans les zones rurales et urbaines, et peuvent provenir des familles elles-mêmes agissant individuellement dans des groupes informels organisés, dans des entreprises sociales telles que des coopératives, ou dans des ONG, entre autres. Les variantes autogérées vont de l'autoproduction individuelle spontanée d'un logement à l'autoproduction collective qui implique un niveau élevé d'organisation des participants et, dans de nombreux cas, des processus complexes de production et de gestion d'autres éléments de l'habitat. Ces processus permettent la réalisation du droit au logement pour ceux qui n'ont accès ni au marché, ni au crédit, ni aux subventions". -Enrique Ortiz Flores, Production sociale du logement et de l'habitat, 2012, p. 73.

d'informations). Les Adhérent-e-s sont représentés régionalement et thématiquement au sein du conseil de HIC, à titre honorifique, avec un mandat stratégique et politique.

Les structures du personnel de HIC à vocation mondiale comprennent le Secrétariat général (SG), actuellement basé en Afrique du Sud, et le Réseau pour le logement et le droit à la terre (HLRN), basé en Égypte. Les structures régionales du personnel comprennent le coordinateur régional de l'HIC pour l'Afrique, basé au Nigeria, le bureau de l'HIC pour l'Amérique latine, basé au Mexique, et le bureau de l'HIC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA), basé en Égypte. Les régions qui n'ont pas de bureau dédié à l'heure actuelle sont soutenues par le SG.

1.2 Les HIC en Afrique

HIC compte 76 organisations Adhérent-e-s situées dans les pays suivants d'Afrique sub-saharienne :

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Éthiopie, Guinée, Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, Maurice, Namibie, Niger, Nigeria, Sénégal, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Le travail local des Adhérent-e-s de HIC dans ces pays se rapporte au moins à l'une des quatre priorités stratégiques de HIC. En se réunissant au niveau régional, les Adhérent-e-s de HIC apportent leur expérience et leurs connaissances locales tout en renforçant la solidarité et en plaidant au niveau régional pour résoudre les problèmes communs et systémiques qui se manifestent au niveau local. En travaillant dans leur pays et sur des activités communes dans la région Afrique et dans les espaces mondiaux, les Adhérent-e-s de HIC contribuent à la mise en œuvre de la vision de la Coalition internationale de l'habitat.

1.3 Contexte du plan stratégique

Les Adhérent-e-s de HIC en Afrique ont identifié le besoin d'un plan stratégique régional commun pour mieux coordonner les priorités, mobiliser les ressources et mettre en œuvre une action commune afin de lutter pour la reconnaissance, la défense et la pleine mise en œuvre des droits de l'homme liés à l'habitat.

Au fil des ans, plusieurs projets ont été élaborés et des idées ont été partagées au niveau sous-régional. Toutefois, la région n'avait pas encore élaboré de plan stratégique commun qui aurait permis d'unifier et d'aligner efficacement les priorités et les actions des Adhérent-e-s.

Le processus d'élaboration d'un plan stratégique régional a pris de l'ampleur avec la nomination du Coordinateur régional de HIC pour l'Afrique en mai 2022, et le soutien financier par le biais du Secrétariat général de HIC engagé à cette fin. Les Adhérent-e-s de l'Afrique ont décidé qu'un atelier en personne serait plus efficace et lors d'une réunion régionale en ligne en juillet 2022, huit Adhérent-e-s de HIC Afrique se sont portés volontaires pour faire partie d'un groupe de travail qui développerait le plan stratégique.

Les volontaires représentaient un équilibre entre les trois sous-régions (Afrique australe, Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest), le sexe et la langue (anglais et français). Pour des raisons indépendantes de leur volonté, deux volontaires (Mme Pauline Yao de Femmes Côte d'Ivoire Expérience et Dorothy Baziwe de

SSA, Ouganda) n'ont pas pu participer à la réunion en personne. Les six Adhérent-e-s restants sont les suivants :

- M. Franck Olivier Kouame (Humanitas Solidaris, Cameroun)
- Mme Eliane Sylvie Mfomou (CONGEH, Cameroun)
- M. Hilary Zhou (Zimbabwe People's Land Rights Movement)
- M. Humphrey Otieno (KSM, Kenya)
- M. Hemsing Hurrinag (DION, Maurice)
- M. Samuel Ikua (Institut Mazingira, Kenya)

En outre, M. Moussa Ka, représentant du conseil d'administration du HIC pour l'Afrique (Baraka, Sénégal) s'est joint au groupe et le Dr Ifeyinwa Ofong (WIDE, Nigeria) s'est porté volontaire pour faciliter le processus et l'atelier en personne.

Les représentants des Adhérent-e-s de l'HIC au sein du groupe de travail ont organisé des réunions sous-régionales avec les Adhérent-e-s (Afrique australe, de l'Est et de l'Ouest) afin de permettre aux Adhérent-e-s de définir des priorités sous-régionales qui seraient mises en œuvre par chaque Adhérent-e-s de du groupe de travail.

L'atelier en personne a eu lieu en novembre 2022, et en plus du groupe de travail, du facilitateur et du représentant du conseil d'administration, comprenait la présidente du HIC, le professeur Adriana Allen, la secrétaire générale, Mme Yolande Hendler, le coordinateur régional du HIC pour l'Afrique, M. Desmond Chieshe, la responsable de l'apprentissage du SG du HIC, Mme Diana Wachira, le coordinateur du HLRN, M. Joseph Schechla, et le gardien de la sagesse du HIC, M. Davinder Lamba.



Au cours de l'atelier en personne, le groupe a collectivement identifié la vision et les valeurs fondamentales de la région, et s'est divisé en trois groupes pour chaque priorité stratégique de HIC, travaillant sur les priorités et lignes d'action locales, nationales, régionales et mondiales.

1.4 HIC Vision pour l'Afrique :

Les Adhérent-e-s de HIC Afrique envisagent une coalition et une région où la **justice**, la **prospérité**, l'**unité**, le **changement systémique**, le **leadership participatif** et la **clarté** sont les caractéristiques de l'engagement et des opérations.

1.5 Valeurs fondamentales de HIC Afrique :

Tout en s'alignant sur les valeurs globales de HIC, les valeurs fondamentales des Adhérent-e-s de la région africaine sont la **dignité**, l'**équité**, l'**unité dans la diversité**, l'**inclusion**, le **respect**, la **justice**, la **confidentialité** et la **solidarité**.

1.6 Adhérent-e-s de HIC Afrique

Les organisations Adhérent-e-s de HIC Afrique sont pleinement conscientes de la situation et des défis actuels dans la région, ainsi que des efforts de l'Union africaine et des États membres pour relever ces défis.



En tant que Adhérent-e-s de la société civile et des mouvements sociaux, les Adhérent-e-s de HIC Afrique amplifient les voix des laissés-pour-compte et des personnes les plus difficiles à atteindre dans la région. Nous sommes proches des communautés et connaissons les situations locales et régionales.

La force de HIC Africa réside dans un vaste réseau d'organisations Adhérent-e-s et dans notre volonté de travailler ensemble, dans des alliances avec d'importants mouvements et organisations de la société civile, et dans une expérience et un engagement de longue date dans le travail lié aux femmes et à l'habitat en Afrique. Les Adhérent-e-s apportent leur expertise, leurs connaissances locales et leur passion pour sortir les peuples d'Afrique de la pauvreté, de la faim, de l'inégalité et de la marginalisation.

Comme l'ont analysé les Adhérent-e-s africains de HIC, les faiblesses comprennent le manque de ressources adéquates pour relever les défis auxquels sont confrontées nos différentes communautés,

l'apprentissage des stratégies des Adhérent-e-s de HIC dans d'autres régions, l'exclusion de la prise de décision et de la formulation des politiques dans les espaces gouvernementaux, les barrières linguistiques au sein de la région et l'établissement de liens définissant les opportunités existantes. Les menaces potentielles comprennent le rétrécissement de l'espace civil et les conflits interrégionaux et intergénérationnels.

Tout en réfléchissant à ces forces, faiblesses et menaces possibles, les Adhérent-e-s de l'HIC Afrique ont identifié et s'engagent déjà dans les opportunités disponibles qui contribuent à la stratégie, à l'apprentissage et à l'action régionale et transrégionale commune.

Il s'agit notamment de

- l'action des organisations de base travaillant sur les questions relatives aux femmes et à l'habitat,
- la création d'un [groupe de travail sur les femmes et l'habitat en Afrique](#),
- Participation des Adhérent-e-s de HIC Afrique et facilitation des "[espaces de co-apprentissage](#)" interrégionaux dans le HIC sur le droit à la terre, les approches féministes de l'habitat, la justice climatique, la production sociale de l'habitat et le plaidoyer,
- Mobiliser des ressources pour permettre l'intervention régionale dans les pratiques transformatrices, influencer les politiques et s'attaquer aux obstacles traditionnels

2. Priorités stratégiques de la Coalition internationale de l'habitat



Logement et droit à la terre



Production sociale de l'habitat



Habitat et genre



Habitat et environnement durable

2.1 Logement et droit à la terre

HIC et ses Adhérent-e-s s'efforcent de faire en sorte que les droits au logement et à la terre soient respectés, protégés et réalisés. Ce travail comprend

- lutter contre les violations des droits de l'homme liées au logement et à la terre aux niveaux local, régional et national, y compris la criminalisation des défenseurs des droits de l'homme
- développer et défendre des pratiques, des normes et des standards transformateurs, y compris une législation qui promeut l'amélioration et la régularisation des implantations populaires
- le suivi des politiques et de leur mise en œuvre dans différents domaines.

HIC promeut et met en œuvre la production sociale de l'habitat pour permettre la réalisation du droit au logement de ceux qui n'ont pas accès au marché, au crédit ou aux subventions.

2.2 Production sociale de l'habitat

La production sociale de l'habitat (PSH) génère des espaces habitables, des éléments urbains et des logements qui sont réalisés sous le contrôle d'autoproducteurs et d'autres agents sociaux qui opèrent sans but lucratif. HIC soutient les processus de SPH qui permettent la réalisation du droit au logement et du droit à la ville par ceux qui n'ont pas accès au marché, au crédit ou aux subventions.

La production sociale de l'habitat comprend

- la communication par l'autoproduction, la gestion et l'assistance mutuelle des processus d'habitat (par exemple, les coopératives de logement, les organisations de base et les fiducies foncières communautaires)
- construire des alternatives qui récupèrent la fonction sociale du logement et de la terre, en s'opposant à la financiarisation
- promouvoir le droit à la ville
- lutter pour la reconnaissance institutionnelle des habitants en situation de vulnérabilité et de précarité (y compris les autochtones et les migrants), pour la revalorisation et la régularisation des quartiers populaires, pour la redistribution des ressources (droit à la souveraineté alimentaire) et pour la parité de la participation politique

2.3 Habitat et genre

Le HIC considère le genre comme une question fondamentale qui recoupe tous les aspects des droits liés à l'habitat. Le HIC s'engage à renforcer le leadership des femmes à tous les niveaux afin d'influencer les politiques publiques, de remettre en question les concepts et préjugés culturels hérités et de lier cette question aux droits au logement, à la terre et à la ville. HIC s'efforce d'éliminer toutes les formes de discrimination légale à l'encontre des femmes et de mettre en œuvre la législation nationale et les conventions internationales qui garantissent aux femmes leurs droits liés à l'habitat, y compris les droits de succession.

2.4 Habitat et environnement durable

La justice environnementale est essentielle à la survie et au progrès de notre civilisation humaine sur une planète aux ressources limitées et à l'environnement fragile. Pour HIC, la justice environnementale est une question fondamentale qui recoupe tous les droits liés à l'habitat. Le HIC cherche à

- sensibiliser à l'importance de l'environnement dans l'habitat humain
- échanger des connaissances, collecter et diffuser des recherches sur l'impact du changement climatique sur les populations les plus vulnérables
- promouvoir et défendre les droits de toutes les personnes touchées par des catastrophes à l'aide d'urgence et à la réinstallation temporaire, le droit de rester sur place et le droit à une participation réelle et effective aux processus de reconstruction.

3. Questions et défis clés en Afrique du point de vue des Adhérent-e-s africains de HIC



3.1. Logement et droit à la terre

Déplacement et dépossession

- Expulsions forcées
- Déplacement et dépossession induits par le climat
- Mesures faibles ou inexistantes pour prévenir, défendre ou atténuer le déplacement et la dépossession (par exemple, réparations)

Reconnaissance et régularisation

- Manque de reconnaissance des personnes vivant dans les quartiers informels
- Collecte de données inadéquate pour éclairer les stratégies

Conflits territoriaux

- entre les agriculteurs et les éleveurs
- Propriétaires de taudis

Capacité insuffisante à relever les défis en termes de

- besoins humanitaires
- ressources humaines
- programmes
- connaissances
- financer



3.2 Production sociale de l'habitat

Manque de participation et de représentation

- Les mouvements sociaux et les organisations de la société civile sont exclus du rôle de développement
- Des groupes sont discriminés sur la base du sexe, de l'appartenance ethnique, de la foi

- Les pratiques coutumières/traditionnelles peuvent contribuer à l'exclusion et à la discrimination, en empêchant par exemple les femmes d'accéder à la terre et à d'autres ressources.

Financiarisation et privatisation

- Le système judiciaire est biaisé en fonction des classes sociales, en faveur des grands propriétaires terriens.
- Occupation étrangère
- Extractivisme

Des données inadéquates qui documentent

- pertes
- dommages
- coûts

Leadership politique et corruption

- Les fausses promesses des politiciens pour gagner des voix
- Corruption financière des dirigeants communautaires, des responsables politiques, des autorités locales et du gouvernement.
- Lente transition de l'action caritative au développement
- L'ONU ne fournit pas de services/aide aux personnes déplacées et aux réfugiés, en particulier l'aide alimentaire.



3.3 Habitat et genre

Le manque d'accès, d'utilisation, de propriété et de contrôle de la terre et des ressources liées à l'habitat pour les femmes

- Privés de leurs droits à l'héritage et à la terre.
- Manque de capacité financière pour acheter des terres
- Les normes traditionnelles, culturelles et religieuses restrictives qui empêchent les femmes d'accéder à la propriété foncière

L'accès inégal des femmes à l'emploi productif

- Le rôle non rémunéré des femmes en tant que principales dispensatrices de soins et les ménages dirigés par des femmes ne leur laissent pas suffisamment de temps pour générer des revenus.
- L'inégalité d'accès à l'emploi productif, à l'apprentissage tout au long de la vie et au travail décent.

Exclusion des femmes des espaces de décision

- Représentation et participation inégales des femmes dans les espaces de direction et de prise de décision.
- Statuts, politiques et lois formels rigides/coloniaux.

- Écart entre la politique et la pratique/mise en œuvre : Manque d'application stricte des politiques nationales et internationales relatives à l'égalité des sexes en matière de droit à la terre et d'habitat, de représentation et de participation aux processus de direction et de prise de décision.

Capacité insuffisante

- Manque de connaissances sur les politiques, les lois, les obligations et les engagements mondiaux en matière d'égalité/équité des sexes
- Absence de documents/preuves pour étayer les demandes de déni de droits.
- Cartographie et documentation des obligations juridiques et des engagements politiques progressifs aux niveaux national, régional et international.



3.4. Habitat et environnement durable

Impact intersectionnel du changement climatique

- sur le logement et les établissements humains dans les zones urbaines et rurales, et vice versa.
- sur l'agriculture² et la sécurité alimentaire, et vice versa
- sur les migrations et les déplacements³
- sur la santé humaine, l'eau et l'assainissement
- sur les risques environnementaux : inondations, cyclones, sécheresses, etc.

Extractivisme et accaparement des terres

- L'extractivisme et l'accaparement des terres, et leur impact sur le climat, ainsi que l'exploitation de ressources nocives pour l'atmosphère, entraînant des émissions de gaz à effet de serre.
- L'utilisation de combustibles tels que le kérosène qui affecte la santé humaine par l'inhalation de fumées toxiques.

Répartition inégale des ressources, des pertes et des dommages

- Manque de transparence dans la distribution des ressources financières pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Les fonds sont acheminés vers le secteur privé.
- Dettes inégalement contractées par les États en réponse au changement climatique
- Manque d'adhésion aux droits de l'homme

Sensibilisation

- Manque de sensibilisation au changement climatique au niveau communautaire.

² L'agriculture contribue au changement climatique à hauteur d'environ 30 % des émissions de gaz à effet de serre.

³ Personnes quittant les zones rurales et urbaines en raison des effets du changement climatique

4. Coalition internationale pour l'habitat - Engagements africains

HIC Afrique s'engage pleinement à respecter l'ensemble des politiques, instruments et protocoles fournis par l'Union africaine et ses États membres, ainsi que par les Nations unies, ses agences et ses commissions. Vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble des protocoles et conventions africains et internationaux, dont les détails figurent dans l'annexe du présent rapport. Le travail de HIC à cet égard est organisé en fonction des quatre priorités stratégiques de HIC (comme indiqué dans la section 3).

4.1 Protocoles et conventions africains

L'Agenda 2063 pour l'Afrique

- une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable
- un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance de l'Afrique
- une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit
- une Afrique pacifique et sûre
- une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine, de valeurs et d'une éthique communs
- une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, qui s'appuie sur le potentiel des Africains, en particulier des femmes et des jeunes, et qui se préoccupe des enfants
- L'Afrique en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, uni, résilient et influent

Le protocole de Maputo sur les droits humains des femmes en Afrique

4.2 Protocoles et conventions internationaux

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)
- La déclaration et la plate-forme d'action de Pékin sur les droits de la femme
- Objectifs de développement durable (ODD), cibles et indicateurs des Nations unies
- Le nouvel agenda urbain (NUA)

5. Objectifs du plan stratégique

En tant qu'organisations de la société civile et mouvements sociaux, les Adhérent-e-s de HIC Afrique représentent les voix des personnes marginalisées dans nos diverses communautés et pays. Ce plan stratégique renforcera le HIC Afrique et lui donnera les moyens d'occuper un espace dans le processus décisionnel régional et mondial, de réclamer la justice pour nos peuples et de demander des comptes à nos dirigeants.

"Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, qui s'appuie sur le potentiel des Africains, en particulier des femmes et des jeunes, et qui se préoccupe des enfants".

5.1 Objectifs généraux

Les Adhérent-e-s de HIC Afrique utilisent le plan stratégique comme un outil et une feuille de route pour remplir leur mandat collectif par les moyens suivants

- Améliorer la hiérarchisation et la coordination des engagements et des activités
- Améliorer le suivi et l'évaluation des progrès et des défis

5.2 Objectifs spécifiques

- **Définir des objectifs clairs et collectifs** en tant que HIC Afrique et les atteindre grâce à un plan stratégique efficace.
- Lier le plan à la **mission et à la vision globale de HIC**
- **Inspirer les Adhérent-e-s de HIC Afrique** à voir le lien entre les aspirations de leur propre organisation et la vision et la mission de HIC Afrique et les mettre en œuvre collectivement dans le contexte africain.
- **Renforcer la capacité des Adhérent-e-s de HIC Afrique** à influencer et à mettre en œuvre des politiques publiques liées au logement et à l'habitat aux niveaux local, national et mondial, sur la base des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la durabilité environnementale.
- **Améliorer les relations de HIC Africa avec les partenaires du développement** et générer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de nos programmes et s'engager dans le plaidoyer et les dialogues nationaux, régionaux et mondiaux, avec l'Union africaine, les Nations unies et ses agences.

6. Priorités du plan stratégique et actions pour réaliser la vision de HIC Afrique

Ce plan stratégique est basé sur une approche des droits de l'homme et sur les quatre priorités stratégiques de la Coalition internationale de l'habitat. Il a été élaboré sur la base de l'analyse par les organisations Adhérent-e-s de la Coalition internationale de l'habitat des questions et défis clés dans la région de l'Afrique et tient pleinement compte de la vision de l'Afrique exprimée par les Adhérent-e-s de la Coalition internationale de l'habitat et leurs groupes d'intérêt.

Le plan stratégique reconnaît et s'aligne sur les politiques, protocoles, conventions, traités et dispositions nationaux et internationaux, y compris ceux de *l'Agenda 2063 de l'Afrique - L'Afrique que nous voulons* et de *l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable*.

Le plan stratégique accepte pleinement toutes les autres résolutions pertinentes adoptées par les commissions des Nations unies, telles que la Commission des Nations unies pour le développement social, la Commission des Nations unies sur le statut des femmes, le Forum politique de haut niveau, l'Assemblée générale et d'autres agences des Nations unies et commissions et organisations internationales des droits de l'homme, en particulier les résolutions dont les États membres d'Afrique ont fait partie, qu'ils ont adoptées et dont ils sont signataires.

6.1. Logement et droit à la terre

Composant	Sorties
<p>6.1.1 Dénoncer toutes les violations des droits liés à l'habitat et leurs causes structurelles dérivées du système capitaliste néolibéral</p>	<p>a) Ateliers de renforcement des capacités pour renforcer les capacités des Adhérent-e-s de HIC Afrique en matière de recherche, de collecte de données et de plaider sur les questions de logement et de droit à la terre.</p> <p>b) Collecte et analyse de données sur les violations des droits au logement et à la terre dans les pays.</p> <p>c) Engagement factuel auprès des décideurs politiques, du législateur et des responsables afin de prévenir les expulsions forcées et d'encourager un maintien sur place acceptable pour tous, dans le respect de l'autonomie locale.</p> <p>d) Sensibilisation et défense de la communauté sur les questions et les activités qui menacent l'utilisation et la propriété des terres et les droits liés à l'habitat.</p> <p>e) Tables rondes avec les médias et présentation de rapports sur les violations des droits au logement et à la terre dans les pays et sur les plateformes mondiales.</p>
<p>6.1.2 Renforcer la collaboration sous-régionale entre les Adhérent-e-s pour faire avancer les droits au logement et à la terre</p>	<p>a) Apprentissage par les pairs et visites d'échange pour partager les expériences et le transfert de connaissances sur les questions relatives à la terre et à l'habitat</p> <p>b) Les informations produites conduisent à prendre des mesures contre les expulsions territoriales et l'accaparement des terres</p> <p>c) Analyse des rapports volontaires sur les politiques nationales en vue d'un plaidoyer au sein du forum politique de haut niveau des Nations unies</p> <p>d) Participation au Comité des droits économiques, sociaux et culturels de la Commission des droits de l'homme</p>
<p>6.1.3 Encourager les institutions internationales, les États et le secteur privé à adopter et à mettre en œuvre une législation qui favorise l'amélioration et la régularisation des</p>	<p>a) Des tables rondes dans les médias et des dialogues intergénérationnels sensibilisent le public à la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre une législation qui favorise l'amélioration et la régularisation des campements populaires et qui prévient et arrête les violations et la criminalisation des défenseurs des droits de l'homme.</p> <p>b) Les institutions donatrices s'engagent, en tant que parties prenantes cibles, à protéger le droit à la terre et d'autres droits liés à l'habitat.</p>

campements populaires, prévient et met fin aux violations et à la criminalisation des défenseurs des droits de l'homme.	c) Les organisations internationales et le secteur privé s'engagent à adopter et à promouvoir des législations sur l'amélioration et la régularisation des campements populaires, à prévenir et à mettre fin aux violations et à la criminalisation des défenseurs des droits de l'homme.
	d) Les réunions de sensibilisation et de prise de conscience avec les communautés et les gardiens conduisent à exiger la mise en œuvre d'une législation qui promeut l'amélioration et la régularisation des établissements populaires, la prévention et l'arrêt des violations et la criminalisation des défenseurs des droits de l'homme.
	e) la mise en réseau et les campagnes de solidarité avec d'autres organisations et mouvements de la société civile dans le cadre de luttes communes contre les effets négatifs de la mondialisation et du système capitaliste
	f) Les cas de violations et de criminalisation des défenseurs des droits de l'homme sont documentés et signalés à la Commission des droits de l'homme des Nations unies et font l'objet d'un suivi auprès du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

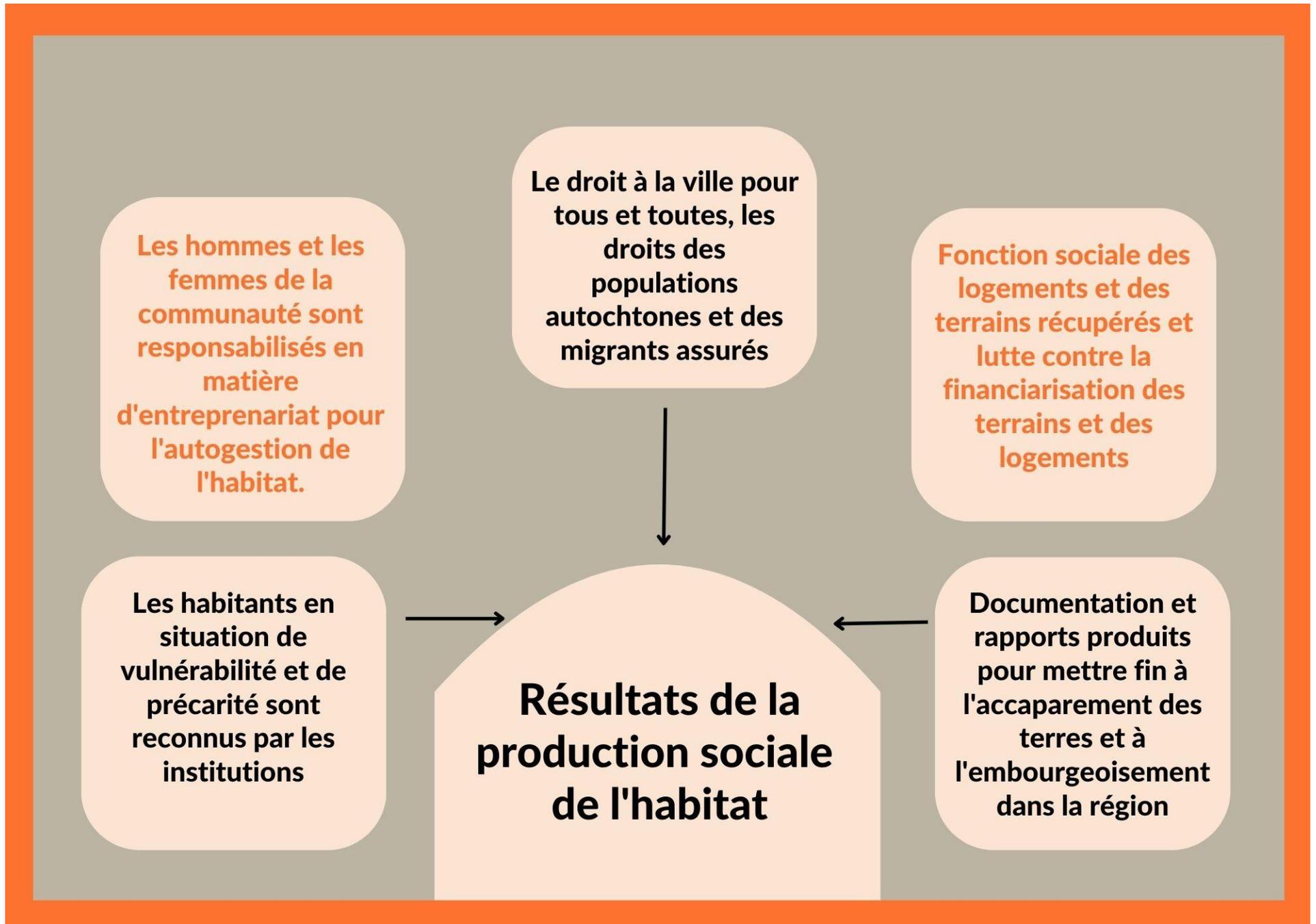
"Nous nous engageons à promouvoir des politiques de logement nationales, infranationales et locales qui soutiennent la réalisation progressive du droit à un logement adéquat pour tous en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, qui s'attaquent à toutes les formes de discrimination et de violence et empêchent les expulsions forcées arbitraires, et qui se concentrent sur les besoins des sans-abri, des personnes en situation de vulnérabilité..." (Nouvel agenda urbain).

6.2 Production sociale de l'habitat

Composant	Sorties
<p>6.2.1 Soutenir la mise en commun par le biais de processus d'autogestion de l'habitat, tels que les coopératives d'habitation, les organisations de base et les fiducies foncières communautaires.</p>	<p>a) Sensibilisation à l'autogestion de l'habitat par l'élaboration d'informations et de matériel</p> <p>b) Ateliers pour les communautés sur les modalités et le fonctionnement des coopératives de logement, des organisations de base et des fiducies foncières communautaires.</p> <p>c) Formation et renforcement des capacités des dirigeants communautaires en matière de génération de revenus par l'entrepreneuriat, pour un processus d'autogestion de l'habitat.</p> <p>d) Dialogue entre les Adhérent-e-s de HIC Afrique et les responsables, les médias et les décideurs politiques sur les modalités et le soutien à l'autogestion de l'habitat.</p>
<p>6.2.2 Promouvoir l'autoproduction et l'entraide pour construire des alternatives qui récupèrent la fonction sociale du logement et de la terre et contrecarrent la financiarisation de la terre et du logement.</p>	<p>a) Matériel de campagne pour la communication, la sensibilisation et l'engagement sur l'autoproduction et l'assistance mutuelle pour construire des alternatives</p> <p>b) Ateliers avec la communauté, les femmes leaders et les gardiens par les Adhérent-e-s africains de HIC sur le processus d'autoproduction et d'assistance mutuelle.</p> <p>c) Engagement avec les parties prenantes suivantes pour promouvoir et soutenir les communautés dans le processus d'autoproduction et d'assistance mutuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ● les responsables ● le secteur privé <p>d) Tables rondes et dialogues avec les médias pour sensibiliser et soutenir les communautés en matière d'autoproduction et d'assistance mutuelle.</p>
<p>6.2.3 Lutter pour la reconnaissance institutionnelle des habitants vivant dans des situations vulnérables et précaires, et contre leur criminalisation en raison de leur situation précaire.</p>	<p>a) Du matériel de plaidoyer et de campagne pour la communication, la sensibilisation, la formation et l'engagement général, fondé sur les conventions et traités nationaux et internationaux pertinents en matière de droits de l'homme.</p> <p>b) Initiatives de sensibilisation auprès des leaders communautaires et des acteurs locaux sur les dispositions des traités et conventions concernant les habitants en situation de vulnérabilité et de précarité, et pour qu'ils se joignent à la demande de reconnaissance et cessent de les criminaliser.</p> <p>c) Dialogue avec les responsables, les décideurs politiques, le personnel extrajudiciaire pour la reconnaissance institutionnelle des habitants vivant dans des situations vulnérables et précaires afin de mettre en œuvre les traités et conventions signés par les gouvernements africains.</p> <p>d) Engager les médias et les célébrités à soutenir et à exiger la reconnaissance institutionnelle des habitants vivant dans des situations vulnérables et précaires.</p>

<p>6.2.4</p> <p>Agir contre les expulsions territoriales, l'accaparement des terres et la gentrification.</p>	<p>a) Rapport factuel sur les situations existantes des communautés et territoires concernés en Afrique en termes d'expulsion territoriale, d'accaparement des terres et de gentrification</p> <p>b) Dialogue avec les responsables concernés et le personnel extrajudiciaire sur le rapport et les dispositions des conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme sur les questions ainsi identifiées.</p> <p>c) Réunions de sensibilisation avec les chefs de communautés et le secteur privé concernant l'accaparement des terres et la gentrification, sur la base du rapport et des dispositions des traités internationaux.</p> <p>d) des tables rondes avec les médias pour sensibiliser aux questions de l'accaparement des terres et de l'embourgeoisement, ainsi qu'aux dispositions des conventions et traités internationaux pertinents.</p>
<p>6.2.5</p> <p>Développer la production sociale de l'habitat comme alternative aux politiques néolibérales telles que la marchandisation du territoire, de la terre et du logement.</p>	<p>a) Meilleure compréhension de la façon dont la production sociale de l'habitat est exprimée dans la région africaine en rejoignant les espaces d'apprentissage interrégionaux et les opportunités dans le domaine du développement humain.</p> <p>b) Élaborer des rapports et du matériel de campagne et de plaidoyer pour la production sociale de l'habitat en tant qu'alternative aux politiques néolibérales (en rassemblant les politiques néolibérales dans les pays respectifs, examiner les engagements pris par les États africains en ce qui concerne le droit au logement, y compris les politiques internationales, les conventions et les traités sur la terre, le logement et la marchandisation du territoire).</p> <p>c) Utiliser du matériel de plaidoyer pour sensibiliser et engager les parties prenantes suivantes sur l'impact des politiques néolibérales et des droits de l'homme, et pour soutenir le développement de la production sociale de l'habitat en tant qu'alternative aux politiques néolibérales.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● communauté et femmes dirigeantes ● la société civile locale et les mouvements sociaux ● les responsables ● le secteur privé ● les organisations de médias <p>d) Les Adhérent-e-s de HIC Afrique participent et partagent les rapports dans les espaces de plaidoyer régionaux et mondiaux sur le droit à la terre et au logement.</p>
<p>6.2.6</p>	<p>a) Les Adhérent-e-s de HIC Afrique s'organisent au niveau national autour du droit à la ville par le biais d'un partage de connaissances et d'expériences facilité par la Plate-forme mondiale pour le droit à la ville (GPR2C), en examinant les politiques et les conventions internationales sur les droits de l'homme liés à la ville et en développant des matériels d'information et de campagne.</p>

<p>Promouvoir le droit à la ville, les droits des populations autochtones et des migrants, et le droit à la souveraineté alimentaire.</p>	<p>b) Sensibilisation et renforcement des capacités d'un échantillon représentatif d'habitants des villes et des quartiers sur le droit à la ville, la constitution du droit à la ville et la participation aux processus qui créent ou construisent la ville.</p>
	<p>c) Tables rondes médiatiques et dialogues intergénérationnels sur la mise en œuvre des traités, des engagements et des obligations pris par les États membres dans les cadres et organismes régionaux et internationaux sur le droit à la ville, les droits des populations autochtones, des migrants et le droit à la souveraineté alimentaire.</p>
	<p>d) Le groupe de travail "Femmes et Habitat Afrique" et d'autres Adhérent-e-s de HIC s'engagent auprès des parties prenantes et des gestionnaires de villes sur la nécessité de concevoir des villes sûres pour les femmes dans une perspective de genre, qui prenne en compte leurs besoins, leurs priorités et leur bien-être.</p>
	<p>e) L'engagement dans le plaidoyer auprès des responsables pour mettre en œuvre et faire respecter les traités, les engagements et les obligations pris par les États membres dans les cadres et les organes régionaux et internationaux sur les droits des populations autochtones et des migrants et le droit à la souveraineté alimentaire.</p>
	<p>f) Les Adhérent-e-s de HIC documentent et rapportent la situation dans les pays, concernant la mise en œuvre du droit à la ville, les droits des peuples indigènes et des migrants, et le droit à la souveraineté alimentaire, lors des conférences régionales et mondiales sur le droit à la ville,</p>



6.3 Habitat et égalité des sexes

"Les conclusions adoptées lors de la 66e session de la Commission de la condition de la femme reconnaissent que la capacité des femmes et des filles à agir et à renforcer leur résilience dépend de l'élimination des disparités entre les sexes et des obstacles structurels existants, des normes sociales négatives et des stéréotypes liés au genre, ainsi que du renforcement de l'accès des femmes à l'éducation, à la connaissance, à la protection sociale universelle, à la finance, à la technologie, à la mobilité, à la propriété et au contrôle de la terre et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, aux nouvelles technologies appropriées et aux services financiers, y compris à la microfinance.

Composant	Sorties
<p>6.3.1 Les femmes ont des droits de succession et bénéficient de l'égalité d'accès, d'utilisation, de contrôle et de propriété de la terre, du logement et des ressources connexes.</p>	<p>a) Atelier régional de renforcement des capacités sur les stratégies d'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités et programmes locaux des Adhérent-e-s, organisé par le groupe de travail "Femmes et habitat en Afrique" (WHAWG).</p>
	<p>b) Production de matériel d'information sur l'égalité des sexes et l'intégration de la dimension hommes-femmes à des fins de renforcement des capacités locales, de plaidoyer et de sensibilisation, y compris des versions simplifiées des conventions, protocoles et politiques pertinents de l'Union africaine et des Nations unies.</p>
	<p>c) Recherche-action (y compris la collecte de données) sur les obstacles traditionnels et culturels aux droits des femmes à la terre, au logement et à l'héritage, conçue par le WHAWG.</p>
	<p>d) Campagne et matériel fondés sur des données probantes concernant les barrières traditionnelles et culturelles qui discriminent les droits des femmes à la terre, au logement et à l'héritage, conçus par le WHAWG sur la base des résultats agrégés de la recherche-action locale.</p>
	<p>e) Engagement avec les institutions sous-régionales (SADC, EAC, ECOWAS) par le biais de plaidoyers, de pétitions, de campagnes, de lobbying, de manifestations, de motions, coordonnés par le WHAWG.</p>
	<p>f) Réunions de sensibilisation et d'information sur l'égalité des sexes et l'intégration de la dimension hommes-femmes avec les chefs traditionnels, les chefs religieux, les chefs de communautés, les femmes, les hommes et les jeunes des communautés locales, organisées par les Adhérent-e-s du WHAWG.</p>
	<p>g) Dialogues avec les médias locaux (radio, télévision, médias sociaux) sur les obstacles traditionnels et culturels aux droits des femmes à la terre, au logement et à l'héritage, facilités par les Adhérent-e-s de HIC Afrique.</p>
	<p>h) Les Adhérent-e-s de HIC Afrique mettent en œuvre une campagne fondée sur des données probantes développée par le WHAWG dans leur contexte local, y compris le plaidoyer et le</p>

	<p>lobbying auprès des décideurs politiques dans les institutions locales et nationales, administratives et politiques, sur l'élimination des pratiques traditionnelles et culturelles qui discriminent les droits des femmes à la terre, au logement et à l'héritage.</p>
	<p>i) Les Adhérent-e-s de HIC collaborent avec les initiatives locales existantes, les organisations de la société civile et les partenaires sur le développement des compétences en matière de moyens de subsistance pour l'autonomisation des femmes et des jeunes, y compris le plaidoyer et le lobbying auprès du gouvernement pour les programmes d'autonomisation et les activités génératrices de revenus.</p>
	<p>j) L'apprentissage par l'échange sous-régional et les échanges entre pairs sur le genre et l'habitat pour les Adhérent-e-s de HIC Afrique.</p>
	<p>k) Les Adhérent-e-s de HIC Afrique participent et défendent les questions relatives aux femmes, à la terre et à l'habitat au sein de la Commission des Nations unies pour le développement social, de la Commission des Nations unies sur le statut des femmes, des forums politiques de haut niveau, et s'engagent dans les examens nationaux volontaires des États membres africains, ainsi que dans d'autres sommets mondiaux et des Nations unies liés aux femmes, à la terre et à l'habitat.</p>
<p>6.3.2 Accélérer les quelques progrès réalisés par le continent en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au cours des 25 années qui ont suivi l'adoption de la déclaration de Pékin et de son programme d'action, et veiller à ce que les femmes aient une représentation et une participation égales aux postes de direction et à tous les espaces de prise de décision, ainsi que s'attaquer aux facteurs qui aggravent la violence fondée sur le sexe dans la région.</p>	<p>a) Atelier en personne sur les stratégies visant à garantir que les droits des femmes et des filles en matière de représentation et de participation à la gouvernance soient au centre et au cœur des initiatives nationales et régionales en faveur d'une région où règne l'égalité des sexes.</p>
	<p>b) Rechercher et documenter la proportion de femmes occupant des postes de direction dans l'exécutif, le législatif et le judiciaire, des postes de direction dans les principales organisations du secteur privé, ainsi que les limites, les défis et les éventuels progrès réalisés jusqu'à présent en Afrique.</p>
	<p>c) élaborer des manuels de formation, des messages de campagne et des brochures fondés sur le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique et sur les conventions, politiques et résolutions des Nations unies relatives aux droits des femmes à une représentation et une participation égales dans les espaces de gouvernance et de prise de décision.</p>
	<p>d) Renforcement des capacités et sensibilisation des groupes de femmes et des dirigeants à leurs droits, à leurs compétences en matière de leadership, à la réflexion stratégique et à l'engagement politique, à l'aide des manuels de formation élaborés et des instruments juridiques ratifiés par les États sur les droits des femmes.</p>
	<p>e) engager des dialogues et des actions de sensibilisation avec les décideurs, les institutions politiques et le secteur privé sur la base des résultats de la recherche sur la représentation et la participation égales des femmes dans les espaces de prise de décision.</p>

	<p>f) Sensibilisation des communautés et des gardiens, des institutions traditionnelles et des organisations de jeunes sur les thèmes suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> ● garantir une participation et une représentation égales des femmes dans les espaces de direction et de prise de décision. ● mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. <p>g) Tables rondes dans les médias, dialogues intergénérationnels, campagnes et distribution de brochures sur l'égalité de participation et de représentation des femmes dans les espaces politiques et de direction.</p> <p>h) relever les défis et saisir les opportunités de l'inclusion numérique, par la formation au renforcement des capacités, le développement des compétences et la transformation numérique pour les femmes et les jeunes filles.</p> <p>i) Participer aux 16 jours d'activisme, du 25 novembreth au 10 décembreth , afin de lutter contre les facteurs aggravant la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles dans la région.</p> <p>j) Les Adhérent-e-s africains de HIC documentent et rassemblent les résultats des interventions, les progrès et les défis persistants en matière d'égalité de participation et de représentation des femmes dans les espaces de leadership et de prise de décision dans les pays africains, afin de les présenter à l'Union africaine, à ONU Femmes, à la Commission des Nations unies sur le statut de la femme et à d'autres agences internationales de défense des droits de l'homme.</p> <p>k) Les Adhérent-e-s africains de HIC participent et plaident en faveur d'une représentation et d'une participation égales des femmes dans tous les espaces de prise de décision, à la Commission des Nations unies sur le statut des femmes, aux forums politiques de haut niveau, et s'engagent dans les examens nationaux volontaires (ENV) des États membres africains, ainsi que dans d'autres sommets mondiaux et des Nations unies liés à l'égalité entre les hommes et les femmes.</p>
<p>6.3.3 L'Afrique, où les femmes ont un accès égal à l'emploi productif et au travail décent, où le travail non rémunéré et les responsabilités en matière de soins sont reconnus et redistribués.</p>	<p>a) Atelier en personne pour élaborer une stratégie sur les politiques pertinentes en matière d'emploi et de salaire, y compris les politiques des États membres africains, des organisations internationales du travail et des commissions et agences des Nations unies, et pour produire le modèle de cartographie des inégalités et des lacunes en matière d'emploi productif et de travail décent pour tous dans la région.</p> <p>b) Rechercher et documenter les lacunes dans la mise en œuvre de la législation du travail pertinente et des lignes directrices sur l'égalité d'accès à l'emploi productif et au travail décent, et rédiger un rapport.</p> <p>c) Sur la base du rapport de recherche, concevoir un document de plaidoyer et des messages de campagne pour l'égalité d'accès à l'emploi productif, au travail décent et aux soins non rémunérés pour tous et en particulier pour les femmes.</p>

	<p>d) Dialogues et plaidoyer avec les unités et agences gouvernementales et privées compétentes en matière d'emploi sur la création d'un emploi inclusif, résilient, productif et d'un travail décent pour tous, sur les mesures de protection sociale et sur la prise en compte du travail non rémunéré des femmes dans le domaine des soins.</p>
	<p>e) Réunions de sensibilisation avec les dirigeants syndicaux et les travailleuses des organisations formelles et informelles sur la mise en œuvre des politiques de l'emploi et des salaires, y compris les mesures de protection sociale et la réduction de l'écart en matière d'égalité des sexes dans le travail rémunéré et non rémunéré.</p>
	<p>f) Tables rondes dans les médias, dialogues intergénérationnels, campagnes et diffusion de brochures sur l'égalité d'accès à l'emploi productif, au travail décent et aux soins non rémunérés pour tous et en particulier pour les femmes.</p>
	<p>g) Les Adhérent-e-s de HIC Afrique collaborent avec les initiatives locales existantes et les partenaires sur le développement des compétences en matière de moyens de subsistance pour les femmes et les jeunes, l'autonomisation, y compris les programmes gouvernementaux de réduction de la pauvreté, les subventions et les exemptions, qui conduiront à la génération de revenus.</p>
	<p>h) Établir des relations et s'engager avec Cités et Gouvernements Locaux Unis pour un échange d'apprentissage interrégional avec des représentants des gouvernements locaux, en se concentrant sur des exemples de redistribution des responsabilités de soins en Afrique et dans d'autres régions, soutenus par l'État.</p>

*"Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles en assurant la participation pleine et effective des femmes et l'égalité de leurs droits dans tous les domaines et à tous les niveaux de la prise de décision, en assurant à toutes les femmes un travail décent et un salaire égal pour un travail égal, ou un travail de valeur égale, et en prévenant et en éliminant toutes les formes de discrimination, de violence et de harcèlement à l'égard des femmes et des filles dans les espaces publics et privés"
(Nouvel agenda urbain).*

Résultats en matière d'équité de genre

Les Adhérent-e-s sont en mesure d'intégrer la dimension de genre dans leurs activités conformément aux quatre priorités stratégiques de HIC

Meilleures connaissances et preuves sur les obstacles et les discriminations à l'encontre des droits des femmes



Les femmes sont bien informées sur les lois, les politiques et les obligations nationales et internationales qui leur permettent de prendre des mesures

Sensibilisation accrue à l'égalité des sexes et à l'égalité d'accès à l'emploi productif et au travail décent, et reconnaissance et redistribution des responsabilités en matière de soins

Connaissance et influence accrues sur les politiques et les pratiques qui promeuvent et protègent l'accès, l'utilisation, le contrôle et la propriété des femmes en matière de droits à la terre et à l'habitat



Acceptation et application des droits des femmes à l'utilisation, à l'accès, au contrôle et à la propriété de la terre par les chefs traditionnels, religieux et communautaires

Participation égale des femmes à la direction et à la prise de décision dans tous les domaines

Les lois et pratiques traditionnelles et culturelles discriminatoires à l'égard des femmes sont démantelées

6.4 Habitat et environnement durable

Composant	Sorties
<p>6.4.1 Protéger et promouvoir les droits de l'homme au logement, à la terre, à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement en tant que droits indivisibles et améliorer l'accès, la valeur d'usage et le contrôle de ces ressources vitales en luttant contre l'extractivisme et l'accaparement des terres dans toute l'Afrique.</p>	<p>a) Sensibilisation des Adhérent-e-s de HIC Afrique et de leurs alliés à l'indivisibilité des droits liés à l'habitat et aux tendances qui les compromettent.</p>
	<p>b) Recherche-action sur l'extractivisme et l'accaparement des terres et leur impact sexospécifique sur les droits liés à l'habitat.</p>
	<p>c) Mobilisation des acteurs communautaires de base et des mouvements sociaux pour dénoncer les impacts de l'extractivisme et de l'accaparement des terres sur les droits liés à l'habitat.</p>
	<p>d) Plaidoyer auprès des institutions sous-régionales (SADC, EAC, ECOWAS) pour contrecarrer les impacts de l'extractivisme et de l'accaparement des terres sur les droits liés à l'habitat et promouvoir leur indivisibilité.</p>
<p>6.4.2 Reconnaître, respecter et promouvoir les connaissances et les pratiques indigènes en matière d'agroécologie pour la souveraineté alimentaire, la protection de la biodiversité et les liens réciproques entre les zones rurales et urbaines.</p>	<p>a) Renforcement des capacités interrégionales africaines pour les femmes et les jeunes engagés dans l'agriculture urbaine en matière de production alimentaire biologique et de pratiques fondées sur les connaissances indigènes.</p>
	<p>b) Sensibilisation des fonctionnaires à la valeur et à l'application des connaissances autochtones en matière de souveraineté alimentaire et de protection de la biodiversité.</p>
	<p>c) Recherche-action pour remettre en question les idées reçues et inspirer des actions novatrices.</p>
	<p>d) Promotion de l'agroforesterie par la plantation d'arbres au profit de l'écosystème dans les zones urbaines et rurales.</p>
	<p>e) Plaidoyer auprès des institutions sous-régionales (SADC, EAC, ECOWAS) pour faire progresser les connaissances et les pratiques indigènes en matière d'agroécologie pour la souveraineté alimentaire et la protection de la biodiversité dans les politiques publiques et les engagements internationaux.</p>
<p>6.4.3 Faire progresser la justice climatique grâce à des mesures d'adaptation et des</p>	<p>a) Renforcement des capacités des Adhérent-e-s de l'HIC Afrique et de ses alliés sur les impacts du changement climatique et les actions et mécanismes pour faire avancer la justice climatique.</p>

mesures structurelles prises par les communautés pour remédier aux pertes et aux dommages causés par les déplacements et les migrations dus au climat	b) Recherche-action pour comprendre les impacts de l'injustice climatique à travers l'Afrique urbaine et rurale, et les actions et politiques pour les contrer.
	c) Mobilisation des acteurs communautaires de base et des mouvements sociaux pour dénoncer les impacts de l'injustice climatique.
	d) Sensibilisation des médias aux conséquences de l'injustice climatique dans l'ensemble de l'Afrique urbaine et rurale.
	e) Plaidoyer auprès des institutions sous-régionales (SADC, EAC, ECOWAS) pour faire avancer la justice climatique en tant que droits liés à l'habitat et la mise en œuvre de mécanismes de pertes et dommages.
6.4.4 Protéger et promouvoir le droit à la ville en tant que droit à un environnement sain, durable, résilient au changement climatique et sûr, et redistribuer le travail non rémunéré des femmes et d'autres groupes invisibles en tant que gardiens de l'environnement.	a) Programmes de renforcement des capacités des parties prenantes afin de promouvoir des pratiques de vie urbaine durables, saines et sûres, ainsi qu'une planification et une gestion écologiques du développement urbain.
	b) Recherche-action sur les moyens de mettre en œuvre le droit à la ville en tant que droit sexospécifique à un environnement sain, durable, résilient aux risques et sûr.
	c) Plaidoyer et engagement des institutions sous-régionales (SADC, EAC, ECOWAS) pour garantir l'accès, l'utilisation et le contrôle des terres par les agriculteurs urbains, dans le respect de l'égalité des sexes, pour un environnement sain, durable et sûr dans les zones urbaines et périurbaines.

"Prenez des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences. Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et enrayer la perte de biodiversité". (ODD 13 et 15)



7. Stratégie de communication

La stratégie de communication vise à

- créer des synergies entre les différentes structures du HIC dans la mise en œuvre du plan et s'assurer que toutes les informations sont partagées et connues de tous afin de contribuer à la mise en œuvre du plan. Ces structures comprennent le Secrétariat Général de HIC, le Groupe de Travail sur les Femmes et l'Habitat en Afrique (WHAWG), les Centres de Référence de HIC, le Réseau du Logement et le Droit à la Terre de HIC (HLRN) et les Adhérent-e-s de HIC Afrique.
- contribuer à la construction d'une coalition forte, en renforçant nos initiatives et nos processus et en communiquant à leur sujet dans le cadre du processus, afin d'influencer les politiques publiques pour améliorer les droits de l'homme liés à l'habitat dans la région de l'Afrique
- utiliser différents canaux de communication, tels que le groupe WhatsApp de HIC Afrique, la liste de diffusion et les canaux de médias sociaux ouverts à la région pour s'assurer que chaque action est communiquée. Les outils et les canaux de communication sont un moyen de s'assurer qu'avec les structures HIC et les alliés, nos objectifs sont mis en œuvre, atteints et développés.

Pour mettre en œuvre efficacement la stratégie de communication, il est suggéré de créer un groupe de travail sur la communication de HIC Afrique. Il est essentiel que des rôles et des responsabilités concrets soient définis. Les Adhérent-e-s suggérés d'une telle équipe de travail pourraient inclure le coordinateur régional de l'Afrique et le membre du conseil, et un membre du groupe de travail sur les femmes et l'habitat en Afrique, le responsable de l'apprentissage du SG de HIC, le centre de référence de HIC Afrique et le responsable de la communication du SG de HIC.

Composant	Sorties
Groupe de travail sur la communication	a) Établir et superviser le calendrier régional et mondial des actions de communication et des activités de suivi de la coalition, afin de <ul style="list-style-type: none"> ● 1) identifier les synergies, les campagnes et les actions collectives, ● 2) soutenir les campagnes d'autres personnes ● 3) demander un soutien pour diffuser les actions du HIC Afrique en tant que stratégie de communication gagnant-gagnant
	b) Superviser la communication, la visibilité et l'élaboration de campagnes telles que <ul style="list-style-type: none"> ● des messages et du matériel de communication pour les affiches, les dépliants, les bannières et les autocollants ● des campagnes nationales et régionales pour faire connaître les problèmes et les défis de la région

	<ul style="list-style-type: none"> ● les études ou recherches que HIC ou ses Adhérent-e-s réalisent en collaboration avec d'autres acteurs
	<p>c) Guider certains événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Tables rondes sur les médias visant à promouvoir et à établir des alliances avec les médias et les mouvements sociaux dans la région. ● Dialogues intergénérationnels sur les questions d'habitat dans la région et veiller à ce que la préparation, la mise en œuvre et les résultats fassent l'objet d'une publicité adéquate.
	<p>d) guider les Adhérent-e-s en termes d'agendas et de politiques globales</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le suivi de la mise en œuvre des agendas et des politiques mondiales, en mettant l'accent sur les processus en Afrique ● participer et influencer les commissions et les processus politiques nationaux, régionaux et internationaux. ● identifier les Adhérent-e-s potentiels, les alliés ou les réseaux/campagnes existants dans la région qui travaillent sur les piliers stratégiques de HIC, et établir des alliances avec eux par le biais des médias sociaux ● Donner de la visibilité à HIC dans la région africaine et s'assurer que la coalition est identifiée comme un acteur clé dans le domaine des droits de l'homme liés à l'habitat.

"Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux. Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables". (ODD 10 & 11)

8. Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de ce plan stratégique dépend fortement du soutien et de l'implication des Adhérent-e-s de HIC Afrique pour assurer la durabilité et la continuité des stratégies/activités proposées.

Composant	Sorties
Mise en œuvre	<p>a) Plan de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Prioriser les domaines de mise en œuvre dans le temps, y compris les plans de mise en œuvre annuels, et identifier les aspects qui peuvent être mis en œuvre avec et sans financement supplémentaire. ● Identifier, établir et renforcer les structures de HIC Afrique par lesquelles les Adhérent-e-s de HIC travaillent sur les aspects du plan stratégique qui les concernent, et poursuivre le plaidoyer au niveau national. ● Définir conjointement les rôles et les responsabilités : tâches, sous-tâches, étapes. ● Examen trimestriel de la mise en œuvre
	<p>b) Parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Veiller à ce que, tout au long de la mise en œuvre, les acteurs locaux soient les moteurs de leur propre agenda en matière de droits de l'homme. ● Exploiter les connaissances, la culture et les ressources indigènes et encourager les groupes organisés et les communautés à travailler à l'autosuffisance. ● Travailler avec les communautés, les groupes organisés, les OSC nationales, régionales et internationales, les gouvernements nationaux et régionaux et d'autres partenaires de développement. ● Communication régulière avec les parties prenantes
	<p>c) Collecte de fonds</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Identifier les bailleurs de fonds sous-régionaux, les organisations partenaires et leurs domaines prioritaires ● S'engager auprès des bailleurs de fonds mondiaux (CRDI, ACDI, Misereor, Kellogg's Foundation, Heinrich Boell Foundation, Ford Foundation, etc. ● Veiller à ce que la collecte de fonds comprenne le soutien aux activités virtuelles et en personne, par exemple les ateliers de renforcement des capacités en personne pour le WHAWG.

9. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation permettront à la région de mesurer et d'évaluer périodiquement les résultats et l'impact des activités et des interventions découlant de la mise en œuvre du plan stratégique.

Composant	Sorties
Suivi et évaluation	a) Principes <ul style="list-style-type: none">● Pertinence, efficacité, efficience, cohérence, mesurabilité et durabilité de l'impact
	b) Indicateurs proposés <ul style="list-style-type: none">● Déterminer les indicateurs de base, de mi-parcours et de fin (qualitatifs et quantitatifs).● Déterminer dans quelle mesure les Adhérent-e-s ont inclus l'égalité des sexes et l'intégration de la dimension de genre dans leur travail.● Contrôler et suivre le respect des conventions et des traités aux niveaux national et régional.● Suivre les initiatives des Adhérent-e-s pour rendre compte des activités réalisées, des enseignements tirés et partager les bonnes pratiques.● Suivi des données relatives aux Adhérent-e-s régionaux et aux Adhérent-e-s du WHAWG
	c) Supervision et gestion <ul style="list-style-type: none">● Identifier le groupe qui soutient le coordinateur régional pour l'Afrique dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre.● Garantir la transparence et la responsabilité● Développer un processus étape par étape pour s'assurer que les programmes et projets planifiés sont mis en œuvre conformément à leur conception et que les résultats escomptés sont mesurés.

10. Annexe

A) L'Afrique HIC s'engage à respecter les protocoles et conventions régionaux.

- [Agenda 2063 pour l'Afrique - L'Afrique que nous voulons](#)
- [Le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique](#)
- [Stratégie de l'Union africaine pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes](#)

HIC Africa s'aligne pleinement sur le contenu et les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Afrique : nous partageons les aspirations de "l'Afrique que nous voulons".

Les Adhérent-e-s africains de HIC sont tout à fait d'accord pour dire que la région de l'Afrique a la capacité de réaliser son plein potentiel en matière de développement, de culture et de paix et d'établir des sociétés florissantes, inclusives et prospères.

Le HIC Afrique accepte donc les aspirations suivantes et travaillera avec ténacité avec nos États membres et d'autres organisations de la société civile, réseaux et mouvements sociaux pour les réaliser :

1. Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable.

- Nous sommes déterminés à éradiquer la pauvreté en une génération et à construire une prospérité partagée grâce à la transformation sociale et économique du continent.
- Nous aspirons à ce que, d'ici 2063, l'Afrique soit un continent prospère, doté des moyens et des ressources nécessaires pour assurer son propre développement, avec une gestion durable et à long terme de ses ressources, et où les Africains bénéficient d'un niveau de vie élevé, d'une bonne qualité de vie, d'une bonne santé et d'un bon bien-être.

2. Un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance de l'Afrique.

- Toutes les formes d'oppression, y compris la discrimination fondée sur le sexe, la race et d'autres formes de discrimination, prendront fin.

3. Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit.

- L'Afrique doit avoir une culture universelle de la bonne gouvernance, des valeurs démocratiques, de l'égalité des sexes, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit.
- Nous aspirons à ce que, d'ici à 2063, l'Afrique.. :
 - être un continent où les valeurs, la culture et les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, l'égalité des sexes, la justice et l'État de droit sont ancrés ; et
 - Disposer d'institutions compétentes et d'un leadership transformateur à tous les niveaux

4. Une Afrique pacifique et sûre.

- Nous aspirons à ce que, d'ici à 2063, l'Afrique ait :
 - Une culture enracinée et florissante des droits de l'homme, de la démocratie, de l'égalité des sexes, de l'inclusion et de la paix, de la prospérité, de la sécurité et de la sûreté pour tous les citoyens ; et
 - Mécanismes de promotion et de défense de la sécurité et des intérêts collectifs du continent

5. Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'une éthique.

- Nous aspirons à ce que, d'ici à 2063, notre diversité en matière de culture, de patrimoine, de langues et de religion soit une source de force, y compris le patrimoine matériel et immatériel des États insulaires d'Afrique.

6. Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, qui s'appuie sur le potentiel des Africains, en particulier des femmes et des jeunes, et qui se préoccupe des enfants.

- Tous les citoyens africains participeront activement à la prise de décision dans tous les domaines. L'Afrique sera un continent inclusif où aucun enfant, aucune femme, aucun homme ne sera laissé pour compte ou exclu en raison de son sexe, de son appartenance politique, de sa religion, de son appartenance ethnique, de sa localité, de son âge ou d'autres facteurs.
- La femme africaine sera pleinement autonome dans tous les domaines, avec des droits sociaux, politiques et économiques égaux, y compris le droit de posséder des biens et d'en hériter, de signer des contrats, d'enregistrer et de gérer des entreprises. Les femmes rurales auront accès aux moyens de production : terre, crédit, intrants et services financiers.

7. L'Afrique en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, uni, résilient et influent.

- D'ici 2063, les pays africains seront parmi les plus performants en matière de qualité de vie.
- Cet objectif sera atteint grâce à des stratégies de croissance inclusive, de création d'emplois, d'augmentation de la production agricole, d'investissements dans la science, la technologie, la recherche et l'innovation, d'égalité des sexes, d'autonomisation des jeunes et de fourniture de services de base, notamment en matière de santé, de nutrition, d'éducation, de logement, d'eau et d'assainissement.
- Elle est pleinement capable et a les moyens de financer son développement.
- L'Afrique continuera de plaider sur le site en faveur de la réforme des Nations unies et d'autres institutions internationales, en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies, afin de corriger l'injustice historique qui veut que l'Afrique ne soit pas représentée au Conseil par un siège permanent.

Ces aspirations ont été soigneusement intégrées dans le plan stratégique HIC Afrique pour les années 2023 à 2027.

B) HIC Afrique s'engage à respecter les protocoles et conventions internationaux.

- [Le programme de développement durable des Nations unies](#)
- [Le nouvel agenda urbain](#)

Les Adhérent-e-s africains de HIC reconnaissent que la région ne doit pas travailler dans l'isolement et, à ce titre, ont pris pleinement connaissance des chartes, protocoles, politiques, conventions et résolutions des Nations unies sur toutes les questions affectant la région de l'Afrique, et en particulier celles dont les États membres africains sont signataires.

Ces instruments et politiques visent à garantir aux personnes, partout sur cette planète, leurs droits fondamentaux à la vie, à l'alimentation et au logement.

HIC Afrique s'aligne sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que sur la plate-forme d'action de Pékin.

HIC Africa reconnaît également les objectifs, cibles et indicateurs de développement durable des Nations Unies. Le plan stratégique s'est concentré sur les SDG suivants en accord avec les priorités stratégiques et les piliers de la Coalition Internationale de l'Habitat :

ODD 1 : Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout.

ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition et promouvoir l'agriculture durable

ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

ODD 6 : Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

ODD 10 : Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux.

ODD 11 : Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.

ODD 12 : Assurer des modes de consommation et de production durables.

ODD 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences.

ODD 14 : Conserver et exploiter durablement les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

ODD 15 : Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, stopper et inverser la dégradation des terres et enrayer la perte de biodiversité.

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

ODD 17 : Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

a) Le nouvel agenda urbain partage la vision et les objectifs 11 et 12 :

Une vision des villes pour tous, se référant à l'utilisation et à la jouissance égales des villes et des établissements humains, cherchant à promouvoir l'inclusivité et à garantir que tous les habitants, des générations actuelles et futures, sans discrimination d'aucune sorte, puissent habiter et produire des villes et des établissements humains justes, sûrs, sains, accessibles, abordables, résilients et durables pour favoriser la prospérité et la qualité de vie pour tous.

Viser à créer des villes et des établissements humains où toutes les personnes peuvent jouir de l'égalité des droits et des chances, ainsi que de leurs libertés fondamentales, en s'inspirant des buts et des principes de la Charte des Nations unies, y compris le plein respect du droit international.

À cet égard, le nouvel agenda urbain s'appuie sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Déclaration du millénaire et les conclusions du sommet mondial de 2005. Il s'inspire d'autres instruments tels que la Déclaration sur le droit au développement.

b) Le nouvel agenda urbain prévoit à l'article 13(A) Villes et établissements humains que :

remplir leur fonction sociale, y compris la fonction sociale et écologique de la terre, en vue de parvenir progressivement à la pleine réalisation du droit à un logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, sans discrimination, à l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement à un coût abordable, ainsi qu'à l'accès égal pour tous aux biens publics et aux services de qualité dans des domaines tels que la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé, l'éducation, les infrastructures, la mobilité et les transports, l'énergie, la qualité de l'air et les moyens de subsistance.

c) Le nouvel agenda urbain, en vertu des articles 13(C), 15(C), 26 et 92, vise à :

Réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes et autonomiser toutes les femmes et les filles en garantissant la participation pleine et effective des femmes et l'égalité de leurs droits dans tous les domaines et à tous les niveaux de la prise de décision, en assurant à toutes les femmes un travail décent et un salaire égal pour un travail égal, ou un travail de valeur égale, et en prévenant et en éliminant toutes les formes de discrimination, de violence et de harcèlement à l'encontre des femmes et des filles dans l'espace privé et public.

d) Les articles 31, 106 et 49 du nouvel agenda urbain stipulent ce qui suit :

Nous nous engageons à promouvoir des politiques de logement nationales, infranationales et locales qui soutiennent la réalisation progressive du droit à un logement adéquat pour tous en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, qui s'attaquent à toutes les formes de discrimination et de violence, qui empêchent les expulsions forcées arbitraires et qui se concentrent sur les besoins des sans-abri, des personnes en situation de vulnérabilité, des groupes à faible revenu et des personnes handicapées, tout en permettant la participation et l'engagement des communautés et des parties prenantes concernées dans la planification et la mise en œuvre de ces politiques, y compris en soutenant la production sociale de l'habitat, conformément à la législation et aux normes nationales.

e) Au titre des articles 65, 67, 71, 79 et 80

Nous nous engageons à faciliter la gestion durable des ressources naturelles dans les villes et les établissements humains de manière à protéger et à améliorer l'écosystème urbain et les services environnementaux, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique et à promouvoir la réduction et la gestion des risques de catastrophe, en soutenant l'élaboration de stratégies de réduction des risques de catastrophe et l'évaluation périodique des risques de catastrophe dus aux aléas naturels et anthropiques, y compris les normes relatives aux niveaux de risque, tout en favorisant le développement économique durable et en protégeant le bien-être et la qualité de vie de toutes les personnes grâce à une planification urbaine et territoriale, des infrastructures et des services de base respectueux de l'environnement.



Habitat International Coalition
Coalición Internacional del Hábitat
Coalition Internationale de l'Habitat
Coalizão Internacional do Habitat
التحالف الدولي للمونل
अंतरराष्ट्रीय पर्यावास गठबंधन

soutenu par

misereor
GEMEINSAM GLOBAL GERECHT